



Cours musique non effectués pas remboursés

Par **lereydagneou**, le **03/07/2013** à **08:39**

bonjour

Mon épouse s'est inscrite pour l'année à un cours de musique (clavier). Elle a payé pour l'année (3 chèques pris chaque trimestre).

Elle n'a pris aucun cours le dernier trimestre, elle a même prévenu début avril.

L'école de musique Rhapsody ne veut pas la rembourser prétextant le fait qu'il faut les prévenir plus d'un mois à l'avance. Il y a-t-il un recours légal ? Merci

Par **moisse**, le **03/07/2013** à **08:45**

Vu d'ici l'école n'a aucune obligation de remboursement même avec un avis d'absence 1 mois à l'avance.

Attention à l'existence de plusieurs chèques.

Un chèque est un instrument de paiement dont la provision doit exister à l'émission, et qui est encaissable dès la création quelque soit la date de celle-ci, sachant que anti/post datage sont interdits et n'ont guère d'influence lors de la remise à l'encaissement.